



La Communauté de communes du Pays de Cocagne est née le 11 juillet 2000 avec cinq communes (Algans-Lastens, Cuq-Toulza, Lacroisille, Puylaurens et St Germain des Prés) cinq autres sont venues la rejoindre en 2005 (Aguts, Appelle, Cambon les Lavaur, Péchaudier et St Sernin les Lavaur), puis Bertre en 2006, Roquevidal en 2007, et Mouzens en 2009.

La Communauté de communes a 9 ans, ce sont 6000 habitants regroupés sur 13 communes.

Les chiffres :

Superficie : 19 590 Ha

Compétences : Voirie, Aménagement de l'Espace, habitat, Assainissement, Social, Tourisme, Développement économique.

Adresse : Mairie

81700 Puylaurens

Contacts : 05.63.70.31.74

Télécopie : 05.63.50.35.59

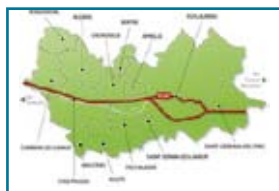
E-Mail :

cdcpaysdecocagne@orange.fr

Quel est le devenir de notre Territoire ?

Etablissement public de coopération intercommunale rural, notre Communauté située sur l'axe de la RN 126, est traversée d'Est en Ouest par la RN 126 qui en constitue «son épine dorsale». Elle est donc la première et la plus concernée des collectivités territoriales par le projet en discussion. L'aménagement de cet axe de circulation qui relie les bassins d'emploi de Toulouse et Castres-Mazamet, doit contribuer au développement économique de notre territoire. C'est en fonction de la réalisation de cet ouvrage que la Communauté de communes a créé deux zones d'activités (Pièce grande et Girou) dont la promotion est en cours.

La conjonction du retard pris par le projet de 2x2 voies et de la crise économique nous a privés jusqu'ici d'investisseurs nouveaux. L'éloignement du réseau ferré accentue encore plus cet isolement.



La Communauté de communes est attachée aux principes suivants :

- la modernisation et la sécurisation de l'axe Toulouse Castres-Mazamet,

- la liberté d'accès à la voie rapide pour l'ensemble des communes de notre communauté,

- la gratuité de la voie, qui assurerait l'équité entre les usagers qui empruntent la voie

rapide (A68) entre Toulouse et Albi et ceux de la future liaison Toulouse-Castres-Mazamet,

- la réalisation de l'ouvrage au plus près de la RN 126, selon les vœux déjà exprimés par notre délibération du 5 février 2008, qui inclue l'aménagement sur place à St Germain des Prés et la déviation de Cuq-Toulza sur son territoire.



Délibération pour la liaison autoroutière

CASTRES-VERFEIL

Objet : Propositions de la Communauté de communes à la direction régionale de l'Équipement (D.R.E.)

L'an deux mille huit et le cinq février à vingt heures quarante cinq, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment convoqué, à la salle de la mairie de Puylaurens, sous la présidence de Henri de COIGNAC ;

Présents : Cyril ARSUFFI, René BASTIER, Philippe BILOTTE, Aimé BOUSQUET, Francis CESCATO, Jean-Gabriel CHARDENON, Henri de COIGNAC, Catherine DAMIANO, Martine DELPY, Raymond FREDE, Thérèse FREDE, Alain GIRONIS, Yves HURAND, Annie IZARD, Ernest MALINGE, Christian MAS, Philippe MAUREL, Jacques MAURY, Frédéric MERCIER-HANDYSIDE, Fabienne MEISTERMANN, Gérard NOUVEL, Eliane PICOUET, Christian PINEL, Jean-Claude PINEL, Alain POU, Odile ROUANET, Roland SABARTHES, Pierre VIRVES, Marie-Claude ZAMBON.

Excusés : Jean-Christophe BACOU, Françoise BORRAZ, Jean-Claude CANO, Thierry CARTOU, Axel GODDE, Jean-Louis HORMIERE, Claude LATGE, Christophe POUYANNE.

Excusés remplacés par un suppléant : Gérard ALGANS par Martine DELPY, Ellen BOURJADE par Thérèse FREDE, Anne LAPERROUZE par Ernest MALINGE, Raoul VAGLIENTI par Odile ROUANET

Secrétaire de séance : Alain POU.

Le Président informe le Conseil de communauté que la concertation publique organisée par la Direction Régionale de l'Équipement au sujet de la liaison autoroutière CASTRES - TOULOUSE a pris fin le 31 janvier 2008 et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour faire connaître la position de la Communauté de communes.

Le Conseil de communauté réuni le 5 février 2008, après en avoir délibéré, fait part des observations suivantes :
Vu les travaux de la commission Aménagement de l'Espace, qui s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier quels seraient les impacts des différents tracés pour notre territoire et notamment pour le contournement de Cuq-Toulza,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du Tarn qui demande à la Direction Régionale de l'Équipement « des études complémentaires et une nouvelle proposition de fuseau au nord de Cuq-Toulza, un nouveau corridor qui devra intégrer sur la plus grande longueur possible la R.N.126 avant de s'éloigner au droit de Cuq-Toulza afin de contourner le village en limitant les nuisances pour les habitants»,

Vu la délibération de la commune de St Germain des Prés en faveur d'un aménagement sur place (ASP) de la RN 126,

Le Conseil de communauté du Pays de Cocagne, demande, en conséquence, à la D.R.E. Midi Pyrénées d'intégrer au titre de la concertation, en vue des études futures, les propositions suivantes :

que depuis Cambon les Lavar jusqu'à la jonction avec la déviation de Puylaurens le tracé suive la RN 126 ou s'inscrive au plus près ;

que la traversée de la commune de St Germain des Prés fasse l'objet d'un aménagement sur place (ASP) de la RN 126 ;

que le contournement de Cuq-Toulza suive un tracé Nord qui serait plus proche de l'axe de la RN 126 que celui proposé, qui resterait dans la mesure du possible sur le territoire de la commune et qui préserverait au maximum l'habitat existant, le développement urbain de la commune et les exploitations agricoles.

Ces propositions sont le reflet d'un consensus, elles sont faites dans le souci de protéger les intérêts de l'agriculture locale, de limiter les nuisances pour les habitants et de favoriser le développement économique de notre territoire.

Délibération visée par la sous-préfecture de Castres le 11 février 2008



CUQ-TOULZA au cœur du débat

Aujourd'hui, près de 7000 véhicules par jour se croisent au centre du village de Cuq-Toulza avec pour principale conséquence le manque de sécurité (Source DRE) .

Le centre du village est à la fois traversé par des usagers dont le seul but est de relier rapidement les deux pôles que sont Toulouse et Castres-Mazamet et le transit local de la population rurale qui a besoin d'arrêts fréquents : crèche, écoles, commerces, services de proximité, habitat.

Des intersections de la RN 126 avec des routes départementales ou intercommunales qui desservent Revel, Lavaur, Lacroisille, etc. créent des situations dangereuses.

La position stratégique de Cuq-Toulza à mi-chemin entre Toulouse et Castres-Mazamet a favorisé une progression de 12.5% de la population du village entre 2006 et 2009 (Source INSEE).

Un accès proche et facile à cette future infrastructure sera la condition nécessaire au développement économique du territoire de la Communauté de communes du Pays de Cocagne.

Toute baisse significative du trafic au cœur du village améliorerait de façon conséquente le cadre de vie et la sécurité de la population, le contournement du village de Cuq-Toulza est une nécessité impérative.





La Communauté de communes s'est engagée à soutenir la vocation agricole de son territoire, c'est dans cet objectif qu'elle a créé deux zones d'activités destinées à valoriser ses

productions par leur transformation sur place et à favoriser le développement de circuits courts en rapprochant producteurs et consommateurs.



Une zone d'activités intercommunale à vocation essentiellement agroalimentaire « Pièce Grande » à Puylaurens

Le projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques est né de la volonté de la Communauté de communes du Pays de Cocagne d'accueillir des entreprises issues de la filière agroalimentaire.

Située au lieu dit « Pièce Grande » elle occupe une position stratégique, à proximité immédiate de l'entrée de Puylaurens et de sa déviation, elle permettra d'accueillir, dans de parfaites conditions d'intégration paysagère, des activités induites de découpe, de transformation ou de conditionnement.

Pour la Communauté de communes du Pays de Cocagne, maître d'ouvrage, l'opération représente un investissement important soutenu par des aides régionales, départementales et européennes.

Aujourd'hui, les dix hectares sont viabilisés, les futures entreprises pourront bénéficier de la proximité du nouvel abattoir installé sur une parcelle de quatre hectares.

L'aménagement de la R.N. 126 devrait « booster » le développement économique de notre territoire, il sécurisera l'axe Toulouse-Castres-Mazamet et particulièrement la traversée de Cuq-Toulza.

Toutefois la Communauté de communes du Pays de Cocagne, soucieuse de préserver l'agriculture locale et le cadre de vie de ses habitants, souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable, en maintenant actif un bassin d'emploi et d'habitat, c'est-à-dire un bassin de vie.

